Brexit : Theresa May présente son « plan B »

Publié le 28 janvier 2019

Le 21 janvier, la Première ministre britannique a présenté son « plan B » au Parlement britannique. Celui-ci consiste à renégocier le filet de sécurité pour l'Irlande du Nord (ce que l'UE a toujours exclu).

Après le rejet le 15 janvier dernier, par 432 voix contre 202, de l'accord de retrait négocié avec l'UE, Theresa May, qui a survécu à la motion de censure déposée par le chef de file des Travaillistes, Jeremy Corbyn, a présenté son plan B. Elle souhaite encore consulter les partis nord-irlandais avant de présenter ses propositions à l'UE. Elle a ajouté être défavorable à un second référendum sur le départ de son pays de l'UE et a annoncé la suppression des frais de 65£ imposés aux Européens pour obtenir le statut de résident permanent.
Selon Theresa May, il n'y a que deux façons d'éviter un « no deal » : adopter un accord ou révoquer l'article 50. Les indépendantistes écossais, les libéraux-démocrates et les verts ont également demandé que l'option d'un Brexit sans accord soit écartée.
Les propositions de Theresa May devraient être débattue le 29 janvier et faire l'objet d'un vote.

Quels sont les options possibles ?

Après le rejet de l'Accord de sortie, le retrait sans accord du Royaume-Uni le 29 mars 2019 constitue désormais le scénario par défaut. Néanmoins, le plan du 21 janvier pourrait retarder l'échéance. Ce report requiert une modification de la loi britannique, l'unanimité des Vingt-Sept et se heurte au calendrier des élections européennes (difficulté de repousser au-delà du 2 juillet, date de mise en place du nouveau Parlement européen). Par ailleurs, la Cour de Justice européenne autorise un arrêt unilatéral de la procédure de retrait, mais cette option reste encore peu probable (elle requiert un vote majoritaire du Parlement britannique).

Trois options pourraient donc être envisagées :

Image not found or type unknown

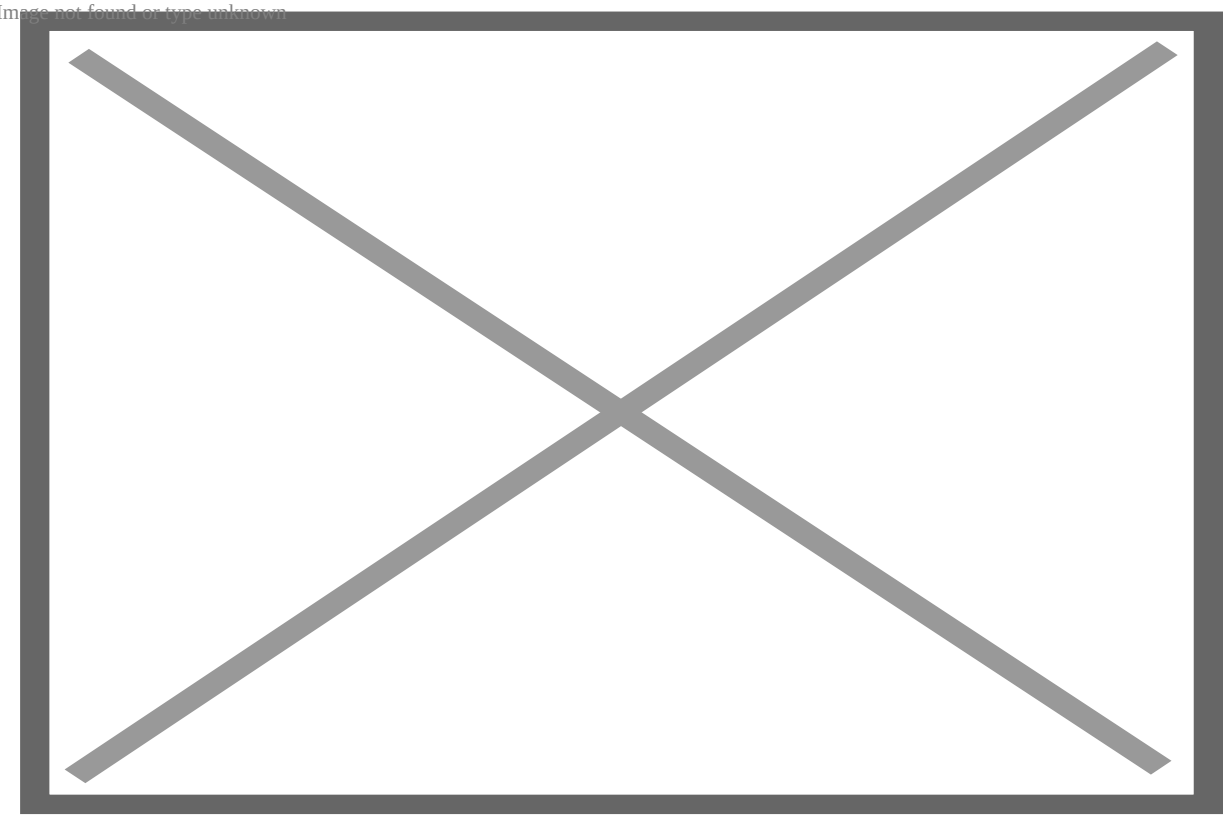

Selon les directives officielles établies par les fonctionnaires du Cabinet Office, il faudra plus d’un an pour organiser le deuxième référendum.

>> Consulter les « Nouvelles d’Outre-Manche »